



Dans ce numéro :

Clause de compétence générale et département	2
La réforme du CNDS est en route	2
La responsabilité des dirigeants et mandataires	3
Parité dans les instances	3
La présidence de l'AMA reviendrait à Craig Reedie	3
Présidence de la FINA	3
Présidence du CIO	3
Je t'aime, moi non plus!!!	4
Un autre sujet de polémique ???	4
FFR : accord avec le stade de France	4
Tour de fête	5
Dopage en 2013	5
RFA : le dopage était institutionnalisé	5
USA : un trafic démantelé	5
La flèche val-de-marnaise!	6
94 LAttitude Sport	6
Sport-santé, le malentendu	7
Réinscription de la lutte au programme des J.O	7
\$ 200 milliards !!!	8
Les déboires d'un stade	8
Le stade des lumières sort de l'ombre	8
Monaco : il faut dialoguer	8
CIO et FIFA demandent des explications	8
Des radars sur le Tour de France	9
Tour de France	9
Echos 94	10

« 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants »

Dans le cadre de nos formations, nous avons reconduit le dispositif de l'an passé, initié par le Ministre David Douillet, qui avait permis à 15 jeunes bénévoles d'acquérir les compétences nécessaires pour prétendre occuper un poste à responsabilités dans une association. Le stage que nous avons mis en place pendant les vacances de Pâques en 2012, va donc être renouvelé pendant les vacances de la Toussaint, du 21 au 24 octobre 2013, dans les locaux du CDOS 94 à Créteil.

Cette action a été financée sur notre enveloppe CNDS 2013 au vu des résultats très positifs de l'an passé. Non seulement nous avons eu de nombreux candidats qui se sont inscrits, mais la grande majorité a eu l'occasion de pouvoir œuvrer dans leurs propres structures sportives. Ils sont aussi venus nous aider sur nos manifestations comme au Challenge Olympique des Familles ou à 94 LAttitude Sport, afin de mettre en pratique les connaissances obtenues.

Il nous paraît essentiel que les jeunes bénévoles puissent être en capacité de remplacer petit à petit les personnes qui ont tant donné et dont l'heure de la retraite « sportive » est venue... Le passage du témoin doit être assuré, c'est ce qui fait la force du mouvement associatif : transmettre l'expérience aux nouvelles générations qui souvent ne demandent pas mieux que de prendre des responsabilités, à condition qu'on sache les motiver.

Nous souhaitons donc que le cru 2013 soit aussi bon que celui de 2012. Les inscriptions sont limitées à 15 personnes, ce qui permet un enseignement personnalisé avec les jeunes qui peuvent ainsi poser des questions par rapport aux actions qu'ils entendent développer dans leurs clubs. Vous trouverez dans ce numéro un bulletin avec tous les renseignements pour les inscriptions qui seront closes le 4 Octobre. Nous remercions nos fidèles lecteurs de nous aider à diffuser cette information, grâce au bulletin qui est aussi en ligne sur notre site www.cdos94.org et sur notre page Facebook CDOS94. A noter que la formation est gratuite y compris la restauration du midi. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et la parité filles-garçons sera de rigueur.

C.L

**Informations de dernière minute :
Championnats d'Europe de Savate Boxe Française**

Initialement prévus en Serbie fin septembre, ils se sont déroulés les 24 et 25 août en Bulgarie. Ce changement a été décidé en juin par la Fédération Internationale, décision qui a bouleversé le calendrier de la préparation de nos franciliens qui s'est déroulée à Montreuil et à la base de loisirs de Créteil.

Au moment du bouclage de notre scoop, nous avons reçu cette information, assortie de la nouvelle du titre de Champion d'Europe, catégorie des -56kg, décroché par Pierre Durot qui est Cristolien et à qui nous adressons donc toutes nos félicitations, et ce d'autant plus que ce sport est hélas peu médiatisé.

Avec le soutien de



Clause de compétence générale et département

Mise en question par la RGPP, la clause de compétence générale avait été rétablie sous la présidence de Nicolas Sarkozy, et nous pouvions penser que l'on ne reviendrait pas sur ce sujet, et pourtant... L'acte III de la décentralisation est en route et il comporte bien des incertitudes sur le maintien de cette clause dans sa forme actuelle.

En effet, il serait question de limiter ces domaines de compétence pour concentrer les actions sur certains secteurs (selon la loi L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales) en fonction de l'intérêt public départemental. Cet article prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, un Conseil Général agisse dans des domaines de compétence que la loi lui attribuera... Il est donc implicitement prévu de concentrer les actions sur certains domaines que l'Etat jugera comme prioritaire. De facto on peut s'interroger sur la place des aides aux associations sportives ? Qu'en sera-t-il ???

Dans le même temps que doit-on penser des propos recueillis par le mensuel « Associations » n°150 auprès du député socialiste Malek Boutih sous le titre « Il existe beaucoup d'hypocrisie lorsqu'il s'agit des associations ». A la question : Comment aider le secteur associatif à se développer ?, voici sa réponse :

« En tant que membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée Nationale, j'ai été rapporteur pour avis dans le cadre de la loi des finances 2013. J'ai volontairement choisi de me prononcer sur les questions relatives à leur financement parce qu'il existe beaucoup d'hypocrisie lorsqu'il s'agit des associations. On dit tous que leurs actions sont bénéfiques mais on ne s'interroge pas suffisamment sur leurs difficultés et les moyens dont elles disposent pour mener à bien leur activité. C'est la raison pour laquelle j'ai formulé vingt-sept propositions dont l'objectif est de faciliter la vie des associations, de les

aider réellement à appréhender leurs réalités et ceci en dehors des jolis discours sympathiques qui leur sont délinés »

A la fin de l'interview, au dernier paragraphe, il ajoute même qu'il n'est pas satisfait par les mesures prises par le gouvernement qui ne seraient donc que la continuité de la politique associative menée par le gouvernement précédent...

Il conclut en disant : *« Les acteurs associatifs sont souvent maltraités par les autorités. Malgré leur poids économique et au regard de tout ce qu'elles incarnent... »*

Il faut rappeler qu'en matière associative, Malek Boutih sait de quoi il parle ayant été président de la Maison des potes de 1997 à 1999 et président de SOS Racisme de 1999 à 2004.

Espérons que le mouvement associatif sportif était bien aussi au cœur de ses réflexions...

« Cet article prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, un Conseil Général agisse dans des domaines de compétence que la loi lui attribuera... »

La réforme du CNDS est en route

Elle s'inscrit dans la lignée de la lettre d'orientation de la Ministre qui demandait une réorientation des financements sur les territoires, et une concentration sur les publics qui sont les plus éloignés des activités physiques. Il s'agit donc de prendre en compte une dimension sociale.

Un état des lieux détaillé des critères d'intervention et de leur efficacité a été présenté le 2 juillet en conseil d'administration. Chacun des administrateurs devra sur cette base, et au regard des objectifs de réduction des inégalités constatées, apporter une contribution écrite pour le 15 septembre

prochain.

« Quatre séances de travail[...] conduiront à élaborer des critères simples et lisibles »

Quatre séances de travail se dérouleront entre septembre et octobre associant toutes les parties prenantes qui conduiront à élaborer des critères simples et lisibles, permettant d'obtenir une plus grande efficacité du CNDS dans les terri-

toires, lesquels seront adoptés lors du prochain conseil d'administration suivant.

Nous espérons que la voix du mouvement sportif sera entendue, car le CNDS est un enjeu pour toutes les associations et l'Etat devra bien mesurer l'impact sur les bénévoles des nouveaux critères.

Le bénévolat est fragile et les dirigeantes et dirigeants ne doivent pas être démobilisés, ce n'est pas le moment. Les baisses successives des aides publiques ne sont pas de nature à remonter le moral « des troupes ». La base bien que silencieuse est mécontente !!!

La responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux

Ce sujet est trop souvent mal connu et les responsables associatifs ont du mal à évaluer leur responsabilité.

Soit l'association ignore les conséquences des décisions qui sont prises et elle les découvre trop tard, soit l'ignorance des textes peut la conduire à bloquer les mécanismes de l'association.

Une faute des plus importantes aux yeux des dirigeants est celle qui entraîne la responsabilité financière personnelle du

dirigeant. Celle-ci peut entraîner une condamnation sur le patrimoine du ou des dirigeants, et sera transmissible aux ayants droit (les héritiers).

Une autre faute tout aussi importante est « la mise en danger délibérée de la personne d'autrui » (article L.121-3 du Code pénal, dite loi Fauchon). Ce cas s'applique à toutes les manifestations et il convient de ne pas en négliger les aspects qui peuvent avoir de lourdes conséquences.

Afin de faire le point sur différentes catégories d'infractions, le CDOS organisera en partenariat avec le Crédit Mutuel, un colloque début décembre à la Maison des Syndicats de Créteil, sur le thème des diverses responsabilités juridiques et fiscales.

Nous reviendrons sur cette action dès Octobre. Elle s'adressera au mouvement sportif, mais aussi à d'autres associations.

« Le CDOS organisera en partenariat avec le Crédit Mutuel, un colloque (...), sur le thème des diverses responsabilités juridiques et fiscales »

Parité dans les instances sportives

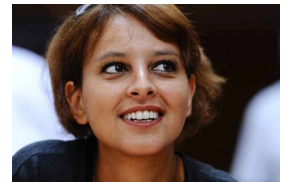
Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement, entend instituer, à l'horizon 2020, la parité hommes-femmes dans les instances dirigeantes des fédérations faute de quoi l'agrément minis-

tériel serait retiré. Ces dispositions s'appliqueraient aux ligues et aux comités départementaux.

Notons que plusieurs fédérations sont dirigées par une majorité de femmes tandis que d'autres risquent de ne pas

atteindre leur quota... Dans ce dernier cas, la répartition des postes sera de 25 % - 75 % et non à la proportionnalité du nombre de licenciées.

Cette loi cadre ne concernera pas que le sport.



Najat VALLAUD-BELKACEM

La présidence de l'AMA reviendrait à Craig Reddie

Le CIO vient de valider le choix de l'écossais Craig REEDIE pour diriger l'Agence Mondiale

Antidopage alors que le franco-britannique Patrick SAR-MASCH était pressenti. Serait-

ce le récent rapport du Sénat qui aurait influencé ce choix ?



Craig REDDIE

Présidence de la FINA

En marge des championnats du monde de natation qui ont été remarquablement organisés à Barcelone, l'uruguayen

Julio César MAGLIONE a conservé son fauteuil de président de la fédération internationale de natation (FINA). A

77 ans, ce sera son second mandat.



Julio César MAGLIONE

Présidence du CIO

Il n'y a jamais eu autant de prétendants, six, qui se sont présentés en 15 minutes, seuls et sans artifice, devant leurs pairs lors d'une commission exécutive du CIO, à Lausanne, alors que l'on prétend que chacun a déjà fait son choix !

Les candidats à la succession de Jacques ROGGE sont messieurs Richard CARRION (Porto-Rico), Ser Miang NG (Singapour), Thomas BACH (Allemagne), C.K. WU (Taïwan), Denis OSWALD (Suisse) et Sergueï BUBKA (Ukraine),

L'élection aura lieu le 10 septembre prochain à Buenos Aires.

Et seule la médaille d'or compte !



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Je t'aime, moi non plus !!!

« Le CNOSF reproche l'absence de dialogue et de concertation en matière de politique sportive [...] Denis Massegli reproche à la Ministre "d'organiser des réunions sans au final partager la décision" »

L'installation du Conseil National du Sport (CNS) le 5 juillet a été faite dans une ambiance des plus mauvaises. Le CNOSF avait presque boycotté la cérémonie en n'envoyant qu'une petite délégation à cette réunion.

Le CNOSF reproche l'absence de dialogue et de concertation en matière de politique sportive, « une promesse du candidat François Hollande » rappelle le président, Denis Massegli qui reproche à la Ministre « d'organiser des réunions sans au final partager la décision ». Le climat n'est pas au beau fixe, c'est le moins que l'on puisse dire...

Il faut dire que le 2 juillet, De-

nis Massegli avait claqué la porte du conseil d'administration du CNDS. Il n'avait pas du tout apprécié la très forte diminution des fonds destinés au CFSI (Comité Français du Sport International) qui avait été confié par la Ministre à Bernard Lapasset. Le montant est passé à 500.000 euros cette année, contre 850.000 euros en 2012.

Il existe divers articles sur ces sujets dans la presse de juillet. Le président a déclaré « On ne peut pas avoir d'ambition dans ces conditions ». Nous rappellerons que le CFSI a pour mission de promouvoir l'image de la France à l'étranger et les candidatures tricolores à l'organisation de grands

événements. On ne peut du reste que regretter que, sans des moyens de lobbying, il soit difficile d'avoir l'obtention de ces grands événements sportifs.

Cette réalité n'est pas contestable, la candidature malheureuse de Paris pour les Jeux d'Été en 2012 a été la preuve qu'un dossier, si bon soit-il, n'était pas suffisant. Toutes les grandes compétitions internationales n'échappent pas à des tractations pour lesquelles il est nécessaire d'avoir quelques moyens substantiels qui sont de nature à couvrir tous les frais de déplacements et autres, dans divers pays, c'est donc du lobbying.

Un autre sujet de polémique ???

Nul n'ignore, ou presque qu'une loi d'orientation sur le sport est en gestation. Madame la Ministre s'attaque à un sujet très délicat, elle ne pourra éviter une polémique que si elle décide de prendre son temps, sauf à prendre le risque d'être accusée de servir une ambition circonstancielle.

Nous éloignons cette idée. Selon nos sources, l'objectif est tout autre, il est le fruit d'une mure réflexion ayant une portée plus profonde qu'immédiate et à des effets durables. L'intervention de l'Etat n'aura de sens que si elle prend en compte les particularités de l'organisation actuelle du sport et des activités physiques. C'est un pari qui est loin d'être gagné et qui ne peut pas prendre le risque de se voir remis en cause

dès la parution des premiers éléments.

L'exercice en cours doit donc conduire à un texte ambitieux destiné à devenir une loi législative relative aux activités sportives tenant compte des nombreuses évolutions. Il s'agit d'une grande loi d'orientation sur le sport qui devra concilier l'intérêt général et l'intérêt sportif en n'ignorant pas les particularités de l'organisation actuelle et de la pratique.

La réussite d'un tel projet constitutionnel ne pourra se faire sans une grande concertation avec le mouvement sportif et ses composantes, et les services de l'Etat, en mutualisant les compétences. Il est aussi fondamental de s'appuyer sur

les rapports entre les pouvoirs publics du sport et les institutions privées nationales et internationales.

Il serait donc judicieux d'avancer pas à pas, et de laisser du temps au temps, comme on dit...

Sans compter, et ceci est le plus délicat, qu'il conviendra d'examiner la portée des diverses jurisprudences, y compris les communautaires, au regard des particularités des activités sportives, et sans négliger l'examen de l'utilité des dispositifs législatifs dérogatoires au droit commun.

Les premières réactions viendront en fonction de la méthode qui sera adoptée pour la réussite de cette réforme.

« La réussite d'un tel projet constitutionnel ne pourra se faire sans une grande concertation avec le mouvement sportif et ses composantes, et les services de l'Etat ... »

FFR : accord avec le stade de France

En plein été, la Fédération Française de Rugby et le stade de France sont parvenus à un

accord pour les prochains matchs de l'équipe de France et pour la période 2013 - 2017

soit un peu plus de 20 rencontres.



Tour de fête

Cette bouffée d'air frais dont nous avons déjà parlé s'est avérée une réussite totale. L'instigateur, Eric FOTTORINO, malade sur les dernières étapes de ce Tour de France, 24 heures avant le passage des cou-

reurs, a accompagné, avec l'ex professionnel David MONCOUTIÉ, 18 jeunes issus de la « diversité ». Aucun abandon, de la joie, des souvenirs et beaucoup de pleurs au moment de se séparer après « un pot

républicain » offert par Jean-Louis DEBRÉ, constitue un défi extraordinaire.

Cinq jeunes filles faisaient partie de cette aventure.



David MONCOUTIÉ
Eric FOTTORINO

Dopage en 2013

Si les contrôles se multiplient et si les moyens progressent (passeport biologique) les résultats positifs diminuent. Les sportifs sont-ils mieux conseillés ? Disposent-ils de nouveaux produits indécélables ? Ont-ils toujours une « longueur d'avance » ?

Le passeport biologique permet de détecter des variations pouvant laisser supposer le recours à des produits illicites. Dans ce cas, la multiplication des contrôles est censée détecter la fraude. Or certains passeport sont aussi « lisses » que ceux d'un inactif ! Le passeport

biologique est régi par le secret médical et, si certains journalistes s'en sont procurés, sont-ils aptes à les décrypter ? Leur publication serait préjudiciable au sport surtout en dévoilant des périodes de réforme et/ou des états de faiblesse.

Il se dit que les trop fameuses poches de sang sont toujours utilisées (Affaire PUERTO) et que les enveloppes sont détruites avec des broyeuses afin de ne laisser aucune trace. Les autotransfusions sont actuellement indétectables, faut-il le rappeler. L'EPO est toujours utilisé et le contournement de

la détection parfaitement au point. Enfin, il y a les nouveaux produits au nom de code digne des séries B, des nouveaux produits proposés par les médecins (?) aux noms mystérieux qui officient dans des pays lointains.

Certains suggèrent de conserver les échantillons d'aujourd'hui pour les analyser dans x années, le Sénat comprendra le procédé tandis qu'il faudra réviser les délais de prescriptions et réaménager les règlements.

« Le passeport biologique permet de détecter des variations pouvant laisser supposer le recours à des produits illicites »

RFA : le dopage était institutionnalisé

On se souvient des pratiques du bloc de l'Est mais on est surpris d'apprendre que cela existait au niveau de l'ex Allemagne de l'Ouest dans les années 70.

Un institut fédéral créé en 1970, le BISp, placé sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, regroupait les élites de l'approche scientifique du sport et a mené une gigantesque campagne de recherche sur des produits dédiés à la performance.

L'objectif était d'obtenir des médailles « par tous les moyens » aux Jeux de 1972 mais surtout de 1976 pour lesquels il est avancé le nombre de 1.200 injections d'un produit dénommé pique KOLBE.

L'Allemagne, en campagne électorale, demande des explications, alors que plusieurs sportifs apportent des témoignages éloquentes. Franz BECKENBAUER admet, pour sa part, des injections de vitamines sans trop savoir de quels

produits il s'agissait.

Le Comité Olympique Allemand (DOSB) dont le président Thomas BACH est candidat à la présidence du CIO reste embarrassé par cette affaire et reste discret. Thomas BACH était, à cette époque, un athlète (médaille d'or au fleuret par équipe, à Montréal).

Le chercheur sensé avoir mené ces travaux serait Joseph KEUL, décédé en 2000.



Thomas BACH

USA : un trafic démantelé

Après l'affaire BALCO, c'est un nouveau laboratoire, BIOGENESIS, qui vendait des produits qualifiés de dopants et qui alimentait les sportifs amé-

ricains, qui vient d'être découvert à Miami. Ce laboratoire proche d'une clinique spécialisée dans « l'anti-âge », récemment

fermée, aurait tenu un registre détaillé de ses clients. L'enquête est menée par le FBI.



La flèche val-de-marnaise !!!

Aurélia Truel, que les adeptes des courses hors stade connaissent bien, a réalisé un nouvel exploit le 6 juillet aux championnats du monde de Trail. Cette prestigieuse épreuve se déroulait à Llanrwst au Pays de Galles.



Elle est montée sur le podium en se classant deuxième et obtenant ainsi la médaille d'argent, et devenant ainsi vice-championne du monde. Elle aura couru les 76 kilomètres en 6 heures 55 minutes 54 secondes... à la moyenne de 5'25 par kilomètre !!!



Dans le même temps, Aurélia devient à nouveau championne du Monde par équipe, renouvelant le titre déjà obtenu

en 2011, les championnats se courant tous les deux ans.

Pour avoir une idée du parcours il faut aller sur le site : <http://worldtrailwales2013.org/content/uploads/2013/06/World-Trail-Championships-Llanrwst-2013-The-Course-in-Pictures.pdf>

Tous les connaisseurs pourront se rendre compte de l'effort qui a été celui d'Aurélia qui se révèle à nouveau comme une grande championne. Elle consacre toutes ses vacances à s'entraîner en altitude, et aussi beaucoup de week-ends en sacrifiant ses propres loisirs.

Elle peut encore espérer pro-

gresser et monter sur la première marche, c'est tout ce que l'on peut lui souhaiter. Elle le mérite car elle n'a pas de sponsors et ses performances ne doivent rien à personne, sauf à sa ténacité.

Aurélia est licenciée à l'Athlétic Club de Choisy-le-Roi, et elle est salariée du Conseil Général en travaillant au Parc de loisirs du Grand Godet.

Alors un grand bravo à cette jeune femme qui ne court que pour son plaisir et pas pour la gloire, et encore moins pour l'argent !!! Et aussi un grand merci à l'équipe de bénévoles qui l'entourent, dont Didier Huberson qui est son entraîneur et fervent supporter !!!

94 LAttitude Sport

Le projet « 94 LAttitude Sport » a pour objectif d'amener les jeunes résidant dans les Zones Urbaines Sensibles à une pratique sportive associative. Ce projet est financé par le Conseil Général du Val-de-Marne et la Direction Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale.



Cette année, pour sa 4ème édition, la manifestation aura lieu le 5 octobre au Parc Départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine, de 14h à 18h, avec le concours des municipalités de la communauté d'agglomération Seine-Amont. Ainsi nous accueillerons pas moins de 20 associations qui animeront des ateliers d'initiation auprès du public tout au long de la journée.

Afin de bien communiquer sur cet événement et de toucher notre public cible (12-18 ans) nous avons élaboré un projet fédérateur qui amène notre

public à être acteur de l'évènement. Le siège de la Fédération de Double Dutch France étant basé à Vitry, nous avons décidé de nous attaquer au record du monde de sauts avec le plus grand nombre de cordes à sauter. Cette tentative a été homologuée aux Guinness World Records ®, le défi est donc officiellement lancé!

Grâce à ce projet, nous avons pu intervenir dans les structures d'accueil jeunesse de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine. Au programme des trois journées d'animation prévues, nous avons proposé des entraînements au record du monde et de l'initiation à différentes disciplines (cannes de combat, capoeira, art du déplacement, football américain, jiu-jitsu...). Ces journées ont remporté un franc succès auprès des 200 jeunes que nous avons touchés. Vous trouverez toutes les vidéos de ces journées sur la page Face-

book du CDOS 94 : www.facebook.com/CDOS94.

Ces initiatives ont permis une fois de plus de mettre en lumière l'implication du mouvement sportif associatif auprès de la jeunesse. Nous tenons d'ailleurs à remercier chaleureusement le club de capoeira To Blo Dayi, le CAT ATA Cannes, le Comité Départemental de Rugby du Val-de-Marne, les Bandits de Nogent, le Judo Club de Choisy-le-Roi, l'ADD Academy, les Loups Blancs, la Fédération Double-Dutch France, la section boxe anglaise et tir à l'arc de l'ES Vitry, le Comité Départemental de Golf du Val-de-Marne, le taekwondo Club Dojang ainsi que tout le personnel des structures d'accueil jeunesse où nous sommes intervenus, et tous les bénévoles du CDOS 94 qui ont participé à la faisabilité de ce projet.



Sport-santé, le malentendu

Le mouvement sportif francilien était en droit de penser que cette nouvelle thématique, bénéficiant d'un financement particulier, pouvait être porteuse d'un espoir pour les associations qui s'étaient déjà engagés dans cette voie.

Le dispositif pouvant aussi bénéficier d'un cofinancement de l'A.R.S, il était permis d'espérer obtenir quelques subventions complémentaires susceptibles de consolider des actions en cours, et d'en réaliser d'autres.

La déception sera grande quant au nombre de dossiers retenus, et quant aux montants des subventions qui seront allouées dans le meilleur des cas. Il est donc nécessaire que les associations soient à même de comprendre l'esprit du dispositif. Celui-ci est simple de prime abord : il veut favoriser le développement d'activités physiques pour des publics qui en sont éloignés pour diverses raisons, activités pouvant se décliner de nombreuses manières dans toutes les tranches d'âge, les activités physiques et sportives étant un facteur de bien-être et promoteur d'économies pour le budget de la santé.

Le premier écueil qui s'est présenté, était d'avoir des critères identiques pour la part CNDS et le cofinancement de l'ARS, ceci n'a pas été le cas. Nous

avons à ce sujet rencontré l'ARS et nous avons rapidement compris que l'esprit était tout différent et surtout que les buts recherchés étaient avant tout l'efficacité et pas le saupoudrage, ce qui va s'avérer être trop souvent le cas pour la part CNDS, même si des efforts ont été faits en suivant l'avis du mouvement sportif au sein du CROSIF.

Le bon exemple est la région Lorraine (voir l'article Sport Santé de notre dernier numéro Juillet/Août). On constate qu'un dispositif a été étudié bien en amont au sein d'un groupe de pilotage très large, où le sport est naturellement présent mais il n'est pas le seul.



Il existe donc un malentendu dans le titre même sport santé, on devrait dire la santé par des activités physiques adaptées. Les dites activités devant être innovantes, et pas ponctuelles comme c'est souvent le cas, et devant faire l'objet de mutualisation entre divers partenaires. Il s'agit d'une volonté de l'Etat qui est déclinée à travers deux ministères : celui de la santé et celui des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Au regard des demandes et de l'enveloppe dont dispose la DRJSCS (CNDS et ARS), on voit tout de suite que l'on est placé devant un dilemme, cibler les associations sur des critères précis et restrictifs ou bien faire du saupoudrage. Dans le second cas on est alors loin d'une efficacité qui est nécessaire si on veut aboutir aux objectifs légitimes de l'Etat.

Le premier ressenti, c'est que l'on ne fait pas entièrement confiance au mouvement sportif pour conduire à lui seul un projet de cette envergure, et que les acteurs de la santé sont très méfiants à notre égard.

Nous pensons que rien ne pourra se faire réellement, sans adopter la méthodologie de la région Lorraine, ce qui demandera du temps et une grande concertation. Ceci permettra à chacun de trouver sa place. L'Ile-de-France devra, de part son étendue, faire l'objet de pilotages départementaux qui pourront ensuite converger au niveau régional. Dans le cas contraire nous passerions à côté d'une belle opportunité, celle devant conduire à une réelle politique de santé publique par la pratique d'activités physiques et sportives adaptées au sein des associations qui auront su se mobiliser, et qui disposeront des ressources financières et humaines pour y parvenir.

« Le premier ressenti, c'est que l'on ne fait pas entièrement confiance au mouvement sportif pour conduire à lui seul un projet de cette envergure... »

Réinscription de la lutte au programme des J.O

Sur proposition de Daniel Guérin, Vice-président en charge des sports, le Conseil Général a adopté un vœu le 24 juin pour soutenir le maintien de la lutte au Jeux d'Eté.

Le vote a été obtenu à l'unanimité en considérant notam-

ment que 177 pays, dont des grandes nations de Lutte, ont fait part de leur demande de maintien de ce sport comme discipline inscrite au programme des Jeux Olympiques...

Le Conseil Général rappelle son soutien au monde sportif

val-de-marnais, et notamment à la lutte, avec les démarches engagées pour obtenir la réinscription de la lutte au programme des Jeux Olympiques.

La décision sera prise par le CIO à Buenos-Aires en septembre prochain.



200 milliards de dollars !!!



Cette somme convertie en euros, soit 156 milliards, sera le budget le plus énorme consacré à un événement sportif, et ce sera celui avancé par le Qatar pour préparer le mondial 2022.

Cet investissement dépassera très largement le budget des Jeux d'hiver en Russie estimé à quelques 36 milliards d'euros, juste derrière les 40 milliards des Jeux d'Été en Chine.

Ces chiffres donnent le vertige et pour le Qatar il est nécessaire de les remettre en perspecti-

ve, car l'investissement pour le football ne représentera qu'une petite partie. Ce pays va se doter d'infrastructures sportives qui seront transférables vers d'autres pays africains, donc, à priori, démontables ; et dans le même temps un programme de 140 milliards de dollars (110 milliards d'euros) sera consacré à préparer un changement complet de modèle économique.

Ce pays compte se doter d'autres infrastructures (routes, tunnels, ponts...) qui lui permettront avec un autre pro-

gramme d'infrastructures touristiques et hôtelières (20 milliards de dollars) de se projeter dans un après-pétrole à l'image de Dubaï.

C'est un pari dont le Qatar a les moyens à l'inverse du Brésil qui, de par sa population estimée à 194 millions contre 1,9 millions pour le Qatar, a pris des risques énormes pour la coupe du monde de football en 2014 et pour les Jeux d'Été à Rio en 2016. Ce pays a des richesses, mais le climat social est explosif à l'inverse du Qatar.



Les déboires d'un stade Arena

La ville du Mans s'est dotée en 2011 d'un stade de 25.000 places, lequel va s'avérer beaucoup trop grand pour une équipe de football amateur. Avec 15 millions de passif, le FC Le Mans a été relégué en L2 en division d'honneur.

Cette déconvenue aura des répercussions financières iné-

vitables. Le stade aura coûté 104 millions d'euros. La facture a été réglée à moitié par l'assureur MMA et les collectivités territoriales, et pour l'autre moitié par le groupe Vinci auquel le club devait verser 700.000 euros de loyer annuel pendant trente ans. Si Vinci venait à rompre le contrat, il pourrait réclamer à la ville du

Mans une indemnité d'environ 20 millions d'euros...

Quel gâchis quand on sait combien la vie de nombreuses associations sportives devient précaire, et auxquelles on dit qu'il n'y a plus d'argent pour de modestes projets !!!



Le stade des lumières sort de l'ombre

Après des années d'un combat contre des adversaires manifestement bien conseillés, alliés de circonstances malgré des divergences flagrantes, le nouveau stade de l'Olympique

Lyonnais sera lancé dans les prochains jours et sera donc disponible pour l'Euro 2016. Le projet a été lancé en 2007 et l'inauguration était programmée pour 2010 !



Monaco : il faut dialoguer

Après avoir bouclé avec les autorités lyonnaises le financement (!) du Stade des Lumières, le Ministre de l'Economie

et des Finances, Pierre MOSCOVICI, recommande à la LFP de renouer le dialogue avec l'AS Monaco au sujet de ses

avantages fiscaux et du transfert, en France, de son siège social.



Pierre MOSCOVICI

CIO et FIFA demandent des explications

A six mois des Jeux Olympiques d'été, et à 2 ans et demi de la Coupe du Monde de Football 2018 attribués à la Russie,

le CIO et la FIFA qui ne sont pas certains d'une traduction correcte demandent des éclaircissements à la Russie au sujet

d'une récente loi russe condamnant la promotion de l'homosexualité devant des mineurs.



Des radars sur le Tour de France

Nous espérions une étude scientifique sur la pertinence de certains exploits et nous avons été déçus (SCOOP de juillet). Nous attendions beaucoup de la mesure de certaines performances sur la grande boucle et nous avons été frustrés, même si le support de publication est prestigieux (Le Monde). Ces radars sont simples dans leur principe : mesure sur une ascension (le Mont Ventoux par exemple) mais les résultats ne sont pas convaincants. Appréhender une ascension dans sa globalité est une approche restrictive, même s'il s'agit du Mont Ventoux dont la pente est réputée régulière. Découper l'ascension en tronçons (1 km ?) apporterait plus d'éléments sur les phases d'attaque, de relâchement, mais ne donnerait pas l'entrée dans la zone dite « de mutant ». Pourquoi ? La multitude de paramètres à prendre en compte est, aujourd'hui, impossible à appréhender et notamment ceux dépendant des valeurs externes et variables.

Même si on obtient la mesure enregistrée par certains sur le vélo à l'aide d'un dispositif

désormais connu (SRM), ces valeurs externes et variables ont une place qui dépasse la précision scientifique, sachant que cette précision entre 3 et 4 % n'est pas acceptable ! Comme on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres...

« Les performances 2013 taquinent les records des « supers dopés », Armstrong, Ulrich, Pantani.... voire les dépassent »

Les conclusions sont certes intéressantes mais elles sont surtout frustrantes. Dans un prétoire, on dirait que c'est un effet de manche !

Les performances 2013 taquinent les records des « supers dopés », Armstrong, Ulrich, Pantani.... voire les dépassent. Peut-on en conclure pour autant qu'elles sont humainement inatteignables ?

Notre jugement sur la valeur scientifique est conforté parce qu'en marge de ces radars, des prévisions de performance ont été annoncées : temps qui sera mis par x, y, etc... lors de telle ascension. Prévoir le temps d'Usain BOLT n'est pas un exploit, ce n'est qu'un jeu.

Quant aux contreperformances, elles sont attribuées à la « peur » de la mesure et, en conséquence, au renoncement aux produits dopants... Les coureurs français qui n'ont guère brillé sur ce Tour apprécieront ! Les autres aussi, dont Cadel EVANS, réputé irréprochable.

Il existe au journal « Le Monde », un journaliste qui dénonce le dopage et qui démontre sur le terrain la valeur des performances. Il s'appelle Guillaume PREBOIS et nous recommandons la lecture de ses nombreux ouvrages.

Aucun contrôle, sur le Tour 2013, n'a été déclaré positif (on a simplement parlé de coureurs qui flirtaient avec la ligne blanche).

etc...

Madame Marie-Georges BUFFET, ancienne ministre de sports, admettait que la publication du rapport du Sénat pendant le Tour de France n'était pas des plus judicieux de même que Jean-François LAMOUR approuvait le report de la publication du rapport (c'est du bon sens) en notant que « les fuites » au sujet de Laurent JALABERT « posent problème », mais que le rapport allait apporter « du lourd ».



Chris FROOME
Mont Ventoux



Guillaume PREBOIS

Tour de France

La centième édition est partie de Corse, une nouveauté, dans un climat de suspicion permanente qui a hérisse Bernard HINAULT qui s'en est pris aux médias : « Il faut arrêter de penser que tous les coureurs cyclistes sont des voyous » tandis que les coureurs manifestaient une exaspération « il est déshonorant de se faire systématiquement trainer dans la boue et dénigrer par certains qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent ou à se construire une notoriété ».

Madame Valérie FOURNEYRON qui a reçu des représentants des coureurs, leur a apporté son soutien. Notre ministre a précisé que le cyclisme était peut-être la discipline qui faisait le plus d'efforts contre le dopage, qu'il fallait maintenir ces efforts et s'attaquer au trafic des produits en coordination avec les ministères de l'intérieur et de la justice. Elle a rappelé l'indépendance de l'AFLD par rapport à l'UCI avec l'utilisation du passeport biologique, le géolocalisation, les contrôles inopinés,



Les Echos 94

Foot au féminin

Lentement mais sûrement la pratique féminine du foot se développe, même si les garçons sont souvent très favorisés pour l'occupation des terrains, les filles savent aussi faire leur place petit à petit.

C'est la raison pour laquelle, nous voulons saluer la montée en D2 de l'équipe féminine de la VGA Saint Maur, qui le 19 mai a obtenu le fameux ticket de cette ascension en dominant l'équipe de Châteaunoy-le-Royal par 3 à 0.

Sur leur lancée, ces jeunes filles ont emporté le 9 juin, la Coupe de l'Ile-de-France face à l'AS Montigny-le-Bretonneux sur le score sans appel de 4 à 0...

Nous leurs adressons toutes nos félicitations en y associant la présidente, Marie-Christine Policon et leur coach Régis Mohar.

Une recrue de choix à la Stella Saint Maur

Allison Pineau rejoint la section hand-ball de la Stella pour la saison 2013/2014 en tant que responsable du projet féminin.

Cette jeune joueuse est devenue dès l'âge de 24 ans professionnelle, tout d'abord à Issy les Moulineaux puis à Metz avant de rejoindre Valréa en Roumanie en 2012/2013, et en 2013/2014 elle évoluera à Skopje en Macédoine. Dès l'âge de 18 ans, elle a été appelée en équipe

de France dont elle est un des piliers de la formation. Une valeur sûre, élue meilleure joueuse mondiale et meilleure demi-centre en 2009, et aussi en 2011 aux championnats du monde.

Son expérience, elle va donc la mettre au service du club en tant que manager général qui la conduira tout naturellement à passer le diplôme. Son ambition est simple, la montée de l'équipe féminine en division 2, en développant le collectif et en le structurant ce qui implique beaucoup de changement.

Le projet est à développer de bas en haut ; les jeunes seront le vivier du club et pas l'inverse. « Si nous voulons nous rapprocher du monde professionnel dans les années à venir, c'est à ce niveau là que tout commence... ».

En définitive, il s'agit de se rapprocher du monde professionnel dans une vision à long terme, car le chemin sera long, ceci permettra de trouver des partenaires.

Au revoir ...

Monsieur Yves Hocdé, Directeur-adjoint de la DDICS, nous a quittés le 12 juillet, plus rapidement que prévu, pour occuper un poste de sous-préfet dans la Drôme, il a envoyé au CDOS le message suivant :

A Mesdames et Messieurs les membres du CDOS

« Cher Président, Au moment de quitter mes fonctions ce

jour, après trois ans d'activité au sein de la DDICS, je souhaite vous témoigner ma reconnaissance du travail que vous conduisez au profit des sportifs du Val-de-Marne. Je ne doute pas que la collaboration installée avec le service continue au bénéfice du développement des activités portées par le mouvement sportif du département. Je vous souhaite à toutes, et à tous une excellente continuation », Yves Hocdé, Directeur-adjoint.

Bien entendu, nous avons remercié Monsieur Hocdé et lui avons souhaité de continuer à servir avec succès l'intérêt public.

Au revoir, bis ...

Dans la même lignée, Monsieur Sébastien Nolesini, chef du service des sports du Conseil Général, nous a quittés le 31 Juillet, selon courrier ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs, Quittant mes fonctions au sein du service départemental des sports le 1er Août 2013, je tenais à vous dire que j'avais pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous et à piloter la politique sportive val-de-marnaise.

Je garderai un très bon souvenir de nos échanges et de notre collaboration, je vous remercie pour ces trois belles années partagées.

Vous souhaitant une très bonne continuation, je vous prie d'agréer, l'expression de

mes respectueuses salutations. » Sébastien Nolesini, chef du service départemental des sports.

Echos 94, mode d'emploi

Pour répondre à quelques interrogations sur nos choix, nous avons un premier critère, celui de l'information transmise par nos lecteurs qui est prioritaire.

Le deuxième qui vient est le moment auquel nous recevons une proposition d'article, la date raisonnable est le 20 du mois en cours, après c'est plus difficile en raison de la mise en page.

Le troisième point tient à nos recherches sur les mensuels que nous recevons des villes qui ne sont pas assez nombreux. Nous essayons de mettre à l'honneur des sports peu médiatisés, ou des actions qui sont le fruit de projets prouvant bien le rôle sociétal du sport.

Comme tous les choix, ils peuvent paraître arbitraires mais au moins les critères vous ont été exprimés par ces lignes.

Enfin, nous évitons tous les résultats très brillants qui relèvent du niveau national ou international, à quelques exceptions, puisque ce sont les médias qui s'en emparent bien avant nous, en raison de leur parution journalière..

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...



À Mesdames et Messieurs les Présidents,

Afin d'encourager l'engagement des jeunes dans les associations sportives et de favoriser le renouvellement des responsables associatifs, nous avons décidé de relancer en 2013 l'opération « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants »

Dans ce cadre est prévue une action de formation visant à sensibiliser et accompagner 15 jeunes bénévoles à la prise de responsabilités au sein des instances dirigeantes sportives.

Elle s'articulera autour de 3 axes :

- Conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport
- Initiation à la gestion administrative et juridique des associations
- Initiation à la gestion financière des associations.

Cette formation est gratuite (repas inclus) et elle aura lieu du lundi 21 octobre 2013 au jeudi 24 octobre 2013 de 9h à 16h.

A cette occasion, des documents pédagogiques ainsi qu'un certificat de stage détaillant les compétences acquises seront remis aux participants.

Ainsi nous vous demandons de largement diffuser cette information et la fiche d'inscription au verso auprès de vos jeunes adhérents (16 à 25 ans) licenciés depuis au moins une année.

Les inscriptions devront être retournées avant le 4 octobre et feront l'objet d'une sélection tendant vers la recherche d'une parité homme / femme.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce projet, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Le Président du CDOS 94



FICHE D'INSCRIPTION
« 1000 JEUNES BENEVOLES FUTURS DIRIGEANTS »
STAGE DU 21 OCTOBRE au 24 OCTOBRE 2013

Conditions d'inscription :

- être âgé de 16 à 25 ans
- être licencié auprès d'une fédération et adhérent bénévole d'une association sportive du Val-de-Marnais depuis au moins 1 an.

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Fédération d'affiliation :

Nom de votre association :

Sport pratiqué :

Nombre d'années de pratique :

Diplômes sportifs obtenus :

Responsabilité occupée dans l'association : Dirigeant Arbitre Entraîneur Autre :

Avez-vous déjà participé à la réalisation d'une manifestation ? : Oui Non

Motivation (vous pouvez également joindre une lettre de motivation) :

.....
.....
.....
.....

A : le :

Signature du/de la stagiaire
(Et d'un parent si il est mineur)

A : le :

Signature du (de la) Président (e) de l'association

Fiche d'inscription à retourner avant le 4 octobre 2013 / Contact : Romain LEGRAND

2, rue Tirard- 94000 CRETEIL – Téléphone : 01.48.99.78.32 – Fax : 01.48.99.30.21

E-mail : crib@cdos94.org – Site Internet : www.cdos94.org